CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions générales de vente de prestations de service Applicables à partir du 02/01/2025

L'Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté (AEMB) est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la beauté. Son siège social est fixé au 396 route de Réalpanier 84279 VEDENE.

AEMB élabore et dispense des formations inter-entreprises seule ou en partenariat.

Il est convenu de désigner par :
-Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation -Stagiaire :
la personne qui participe à la formation
-Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de formation de AEMB, et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

-CGV : les conditions de ventes détaillées ci-dessous-
-OPCO/FAFCEA : les organismes paritaires collecteurs de charges de gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet :
Les présentes conditions de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par AEMB pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions de vente. Les CGV prévalent sur tout autre document du client et en particulier sur toutes conditions générales d'achat du client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont en euros et en Hors Taxes, notre centre de formation n'est pas assujetti à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer avec le retour du devis signé et tamponné ainsi que les conditions générales de ventes également signées et tamponnés, soit par chèque à ordre de AEMB, soit par virement IBAN :FR76 1131 5000 9198 9325 3897 759. Une facture sera remise à la fin de la formation.

Toute somme non payée à échéance entraine de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. AEMB aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AEMB.

En cas de règlement par l'OPCO ou le FAFCEA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge (et ou sans notre aide) avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigner, daté, tamponné et signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à AEMB.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou le FAFCEA, la différence sera directement facturée par AEMB au client.

En cas de refus de prise en charge de l'OPCO du coût de la formation pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant avant le début de la formation, conformément nos CGV. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront être formalisées avant le démarrage de la formation.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le client à AEMB au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, AEMB offre au client la possibilité de :
-repousser l'inscription à une date ultérieure, dûment programmée au catalogue de formation de AEMB, et après accord éventuel de l'OPCO ou le FAFCEA.

-remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO ou le FACEA.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par AEMB. En cas d'annulation d'une formation par le stagiaire hors des délais précisés dans la convention de formation, les frais suivants resteront dus :

1. Frais de Dossier : Les frais administratifs engagés pour la gestion du dossier de formation seront facturés dans leur intégralité.
2. Fourniture de Matériel et Produits : Tous les coûts liés à la fourniture de matériel pédagogique, supports de cours, et autres produits nécessaires à la formation seront également dus.

Le centre de formation se réserve le droit de réclamer le paiement de ces frais conformément aux conditions stipulées dans la convention de formation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonctions des objectifs et méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leurs d'ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à AEMB ont une valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. AEMB peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, AEMB se réserve la possibilité de reporter et/ou annuler la formation, et ce sans aucunes indemnités.

Obligations et force majeure •

Dans le cadre de ses prestations de formation AEMB est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. AEMB ne pourra être tenue pour responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeur, outre ceux reconnus par la jurisprudence : maladie ou accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves, ou conflits sociaux externes à AEMB, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de AEMB.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par AEMB au client. Une copie dûment renseignée, datée, tamponnée, signée et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retournée à AEMB par tout moyen à la convenance du client : courrier postale ou mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre AEMB, le client, l'OPCO ou le FAFCEA. A l'issue de la formation AEMB remet une copie de la feuille d'émargement au stagiaire. Dans le cas prise en charge partielle ou totale par un OPCO ou FAFCEA, AEMB lui fait parvenir un exemplaire de cette feuille accompagnée de la facture.

Une attestation de participation à la formation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par AEMB pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées

Route de Réalpanier , 84270 VEDENE
AEMB
0484145435
Mme COISSIEUX 06.03.12.92.41
Mme BERTHET 06.21.53.78.28
: academieemb@gmail.com
Enregistré sous le numéro : 938 405 365 84 , auprès de la Région PACA,cet enregistrement vaut pas enregistrement de l'état
SIRET : 939 631 529 000 12

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'invertissent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de AEMB. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptifs et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les adapter en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

AEMB, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquelles ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AEMB au client.

AEMB s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO et FAFCEA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par AEMB comme client de ses formations.

A cet effet, le client autorise AEMB à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretien avec des tiers, rapports d'activités, ainsi qu'en cas de dispositions légales, règlementaires ou comptables l'exigeant.

Ne sont pas considérées comme des informations confidentielles :

- les informations que le Client ou la Société possédaient avant le démarrage de toute Prestation;

- les informations qui étaient déjà dans le domaine public lors de leur transmission ou deviendront du domaine public parce qu'elles y tombent postérieurement à leur divulgation, sans faute de l'autre partie ;
- les informations qui ont dû être communiquées par décision de justice ou décision administrative.

Cette confidentialité sera permanente y compris après la fin de la Prestation.

Conformément à la loi n ° 78D17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, AEMB conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, AEMB s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors des travaux pratiques ou des simulations.

Protection des données

AEMB assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au

Règlement Général sur la Protection des Données 2916/679 du 27 avril 2916.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la Société à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

Signalement de réclamation/difficulté/aléas :
Pour toute réclamation ou signalement d'une difficulté ou aléa rencontrée lors de la prestation, le client a la possibilité de contacter AEMB par mail sur l'adresse : academieemb@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Droits applicables et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et AEMB à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.
A défaut, les tribunaux d'Avignon seront seuls compétents pour régler le litige.

Route de Réalpanier , 84270 VEDENE
AEMB
0484145435
Mme COISSIEUX 06.03.12.92.41
Mme BERTHET 06.21.53.78.28
: academieemb@gmail.com
Enregistré sous le numéro : 938 405 365 84 , auprès de la Région PACA,cet enregistrement vaut pas enregistrement de l'état
SIRET : 939 631 529 000 12